

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5494**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Magasinier vendeur confirmé pièces de rechange et accessoires

Nouvel intitulé : Conseiller de vente confirmé pièces de rechange et accessoires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Délégué général de l'ANFA, Délégué général de l'ANFA

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

Code(s) NSF :

252w Vente, prospection et négociation commerciales d automobiles et produits connexes, et d accessoires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le magasinier vendeur confirmé pièces de rechange et accessoires est amené à exercer les activités suivantes : - Réalisation d'activités de magasinage (réception / stockage / expédition)

- Commercialisation de pièces de rechange, accessoires et produits sur différents lieux de vente (comptoirs atelier / magasin / en boutique et à distance...) :

- Propositions de modalités de financement,
- Traitement des réclamations,
- Contribution à la promotion des produits et services de l'entreprise
- Organisation de l'activité, incluant l'établissement de comptes rendus d'activités commerciales
- Gestion de l'activité, incluant les commandes de produits auprès des fournisseurs

Les capacités attestées résultent de la maîtrise des méthodes permettant de : - Assurer les opérations de réception, de stockage et d'expédition dans leurs aspects physiques et administratifs

- Utiliser la terminologie usuelle des pièces de rechange et accessoires dans le contexte professionnel des VL, VUL, VI ou motocycles
- Mettre en œuvre un acte de vente dans ses différentes phases
- Référencer les pièces à partir d'une commande
- Utiliser les connaissances techniques dans toutes activités de conseil et de vente
- Aménager les lieux de vente
- Mettre en valeur les produits
- Ajuster une commande fournisseur aux besoins de l'entreprise
- Utiliser et renseigner les documents administratifs et commerciaux afférents à l'activité
- Appliquer la législation dans les activités administratives et commerciales

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi est exercé le plus fréquemment dans les PME ayant pour activité principale la commercialisation de véhicules automobiles, de pièces de rechange et accessoires. 50-1Z / 50-2Z / 50-3B / 50-4Z

- Vendeur / vendeuse en accessoires automobiles - Magasinier / Magasinière de pièces automobiles
- Magasinier vendeur confirmé pièces de rechange et accessoires

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1103 : Magasinage et préparation de commandes

D1212 : Vente en décoration et équipement du foyer

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification relèvent : - d'une épreuve écrite (étude de cas)

- d'épreuves pratiques (2 épreuves A et B)

. épreuve A : collecter les informations relatives à des produits, en vue de leur exploitation par un vendeur / construire un argumentaire de vente / établir une analyse comparative avec un ou des produits concurrents, de l'entreprise et/ou du marché / concevoir et exploiter une fiche produit

. épreuve B : conduire un entretien de vente dans ses différentes phases / utiliser un article comme moyen de démonstration / proposer un/des produits ou services / établir les documents commerciaux afférents à la vente réalisée

- d'évaluations en entreprise (en cours de formation)

- d'un dossier professionnel : entretien avec le jury

Validité des composantes acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation syndicale, un formateur désigné par l'ANFA)
En contrat de professionnalisation	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation syndicale, un formateur désigné par l'ANFA)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation syndicale, un formateur désigné par l'ANFA)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Certifications reconnues en équivalence :</p> <p>Dans le cas d'une certification par VAE, les candidats titulaires d'un : - CAP Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles</p> <p>- CQP Magasinier vendeur pièces de rechange et accessoires sont dispensés de la validation d'une partie des modules constitutifs de la certification Magasinier vendeur confirmé pièces de rechange et accessoires.</p> <p>Texte réglementaire :</p> <p>Fiche RNQSA D.9.1 annexée à la Convention Collective des Services de l'Automobile</p>	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 98 par an

Autres sources d'information :

Standard ANFA (Sèvres) : 01 41 14 16 18 Observatoire ANFA : 02 28 01 08 01

<http://www.anfa-auto.fr>

Lieu(x) de certification :

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE (ANFA) 41-49, rue de la Garenne BP 93 - 92313 Sèvres Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Mont de Marsan - Argenteuil
- Paris
- Ste Luce sur Loire
- Dinan
- Illkirch
- Epernay
- Mulhouse
- Lyon
- St Jean de la Ruelle
- Macon

- Tarbes
- Blagnac
- Béziers
- Baie Mahault

Historique de la certification :

Certification suivante : Conseiller de vente confirmé pièces de rechange et accessoires